

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 18 mai à 20 heures 30, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Surfonds,

Étaient présents : Mesdames - S. Foret - M. Blavette - A. Herrault

et Messieurs A. Dutertre - C. Séchet – X. Champion - H. Garnier D. Voisin

Absents excusés: F. Matrassou - E. Mallet (donne pouvoir à A. Dutertre) – F. Vausourd (donne pouvoir à S. Foret)

Secrétaire de séance : S. Foret

Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie

Date de convocation

12/05/2022

Date d'affichage

20/05/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Mme Stéphanie FORET est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 27 avril 2022 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2022, les membres présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

1 – Délibération relative à la prestation de l'ATESART afin de dresser un acte administratif concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain en limite de la voie communale Rue des Champs

M. le Maire rappelle la situation :

- Fin septembre 2021, le propriétaire des parcelles A 741 et A 245 situées rue des Champs dépose une demande de réfection de sa clôture.

Suite à l'examen du dossier (plan cadastral et réalité du terrain), il s'avère que la voie communale (rue des Champs) empiète sur les parcelles A741 et A 245.

Il n'y a pas d'opposition à la réfection de la clôture puisque qu'elle se trouve sur le domaine privé.

-Novembre 2021, délibération du conseil municipal prenant la décision d'engager les démarches pour régulariser la situation : géomètre pour le bornage pour délimiter la voirie et ensuite l'achat (pour 1€) de la partie prie privée puisque une chambre télécom et un candélabre y sont implantés.

Vu le plan de bornage réalisé par le Cabinet Barbier en date du 21 avril 2022

Vu l'engagement de la commune de Surfonds auprès du propriétaire pour l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 31 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de

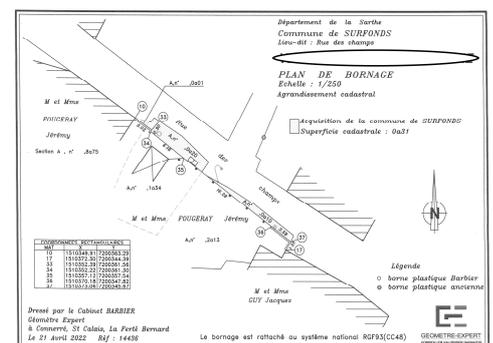
- **Procéder** à l'acquisition de la parcelle de terrain d'une superficie de 31m² comme défini dans le document d'arpentage

-**D'acter** que cette cession sera conclue sur la base d'une cession à 1€ symbolique

-**Que les frais** relatifs à cette acquisition seront portés par la commune

-**De mandater** le SPL « Agence des territoires de la Sarthe » (ATESART) pour la rédaction de l'acte administratif correspondant

-**De l'autoriser** à signer tout acte afférent



2- Délibération relative à une demande subvention au Foyer-Socio-Educatif du collège de Bouloire

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention au Foyer-Socio-Educatif du collège de Bouloire un montant de 200 € pour l'année 2022

3- Commerce

M. le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la demande d'expulsion relative aux loyers impayés, la date de l'audience au Tribunal judiciaire du Mans du 6 mai a été reportée au 20 mai prochain.

4- Travaux des commissions

✓ Commission Travaux :

M. David VOISIN est nommé responsable de la commission travaux.

- Les fenêtres de la mairie sont posées (voilages à prévoir)
- La citerne à eau est livrée. Il reste à commander la remorque et la pompe plus un dévidoir (achat prévu dans le cadre du dossier de subvention du Plan de relance 2021). Des devis vont être examinés.

M. le Maire informe que la commune peut prétendre au plan de relance 2022-2023-2024. Néanmoins, le dossier du plan de relance 2020-2022 doit être clôturé.

-Les jardinières seront probablement installées vers le 28 mai (en attente de confirmation).

✓ Commission Culture :

M. Garnier informe que :

↳ Concours des maisons fleuries :

- Passage du jury le 09 juillet 2022
- Les flyers seront imprimés fin mai
- Prévoir une 2^{ème} personne de Surfonds pour le jury
- Le règlement sera en ligne sur le site et sur les réseaux sociaux.
- Après discussion, il est acté qu'il n'y aura pas de visite sur les propriétés privées même avec inscription

↳ Fête du 14 juillet

- La vidéo proposée par M. Garnier est approuvée
- Malgré une augmentation des artifices de 25% et l'achat de lampions à led le budget sera respecté
- Le contrat avec les Majorettes du Breil a été validé

↳ Le week-end culturel

- Organisé les 17 et 18 septembre 2022 (journées du Patrimoine)
- Il y aura plusieurs pôles : pôle photos, pôle voitures anciennes, pôle peintures...
- Chorale le dimanche dans l'église

✓ Commission Enfance et scolarité :

Une réflexion est engagée sur la présentation du SIVOS Nuillé Ardenay Soultré. Il faut reprendre contact avec la commune de Bouloire afin de faire le point sur la convention de 2015.

✓ Commission Communication :

M. Séchet rappelle la réunion de la commission le 24 mai prochain pour préparer le prochain Surfonds info en septembre.

Questions et informations diverses

- Chemin de randonnées : Il faut prévoir une réunion avec les propriétaires riverains et signataires de la convention de passage

- Le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochains reste à compléter

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45
Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 27 avril 2022

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
DUTERTRE Alain	X		
MALLET Emmanuelle		X	(donne pouvoir à A. Dutertre)
GARNIER Harold	X		
CHAMPION Xavier	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
HERRAULT Aline	X		
SÉCHET Cyril	X		
FORET Stéphanie	X		
VOISIN David	X		
MATRASSOU Francis		X	
VAUSSOURD Florence		X	(donne pouvoir à S. Foret)